PRÉFÈTE
D'ILLE-
ET-VILAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général

Direction de la coordination interministérielle
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté, la préfète informe les habitants d'Iffendic, Montfort-sur-Meu, Talensac et Saint-Gonlay, qu'une enquête publique unique est ouverte du 16 octobre 2026 (14h) au jeudi 19 novembre 2026 (12h) sur le projet présenté par la société CARRIÈRES DE BRANDEFERT en vue de renouveler et modifier les conditions d'exploitation de sa carrière de grès située au lieu-dit « Le Valet » sur la commune d'Iffendic. L'enquête publique unique regroupe la demande d'autorisation environnementale de son exploitation soumise à autorisation au titre du code de l'environnement et la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) d'Iffendic au titre du code de l'urbanisme.

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques, l'avis délibéré de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe), et le dossier de l'urbanisme sont consultables gratuitement :

- en mairie d'Iffendic (version papier) aux heures habituelles d'ouverture :
- lundi, mercredi et vendredi : 8h45 – 12h30, 14h – 17h30 ;
- mardi et jeudi : 8h45 – 12h30.

- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante :
https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe

Un poste informatique est mis à disposition du public :

- au point numérique de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 81 boulevard d'Armorique - 35026 Rennes Cedex 9, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h15, sur rendez-vous, au 02.21.86.25.35 ;

Des informations concernant le projet présenté peuvent être obtenues auprès de :
- la société CARRIÈRES DE BRANDEFERT, 7 rue des métiers 35730 PLEURTUIT, fhabasque@marc-gw.fr ;
- Monfort Communauté, 4 rue du Tribunal 35160 MONTFORT-SUR-MEU,
baptiste.danet@montfortcommunaute.bzh ;

Les observations et propositions sur le projet peuvent être formulées :

- en mairie d'Iffendic sur les registres d'enquête ouverts à cet effet,

- par courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice, à l'adresse suivante : Mairie d'Iffendic – 2 place de l'Église BP 32 – 35750 Iffendic.

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (seront précisés en objet du courriel : « Enquête publique unique – CARRIERES DE BRANDEFERT - Iffendic »).

Les observations et propositions du public reçues par voie électronique seront publiées sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse mentionnée à l'article 2.

Madame Anne-Marie CARLIER, directrice d'un site industriel à la retraite, désignée par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêtrice, reçoit le public à la mairie d'Iffendic :
- le vendredi 16 octobre 2026 de 14h à 17h,
- le lundi 26 octobre 2026 de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- le mardi 10 novembre 2026 de 9h à 12h,
- le jeudi 19 novembre 2026 de 9h à 12h.

Les observations et propositions reçues par voie électronique sont publiées sur le site internet de la préfecture à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de Rennes et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :
- une autorisation environnementale d'exploiter, assortie de prescriptions, ou un refus,
- une délibération d'approbation de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU).

Elles seront formalisées respectivement par un arrêté préfectoral et une délibération d'approbation de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) prise par l'autorité compétente en matière d'élaboration, de révision et de modification des plans locaux d'urbanisme (PLU) et des documents d'urbanisme tenant lieu.

Fait à Rennes, le 24 SEP. 2026

Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire général

Marie ARGOUARC'H